

Commune de CHAMPSAC  
1, Rue des Fontaines  
87230 CHAMPSAC

N° 2024/024  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 6 juillet 2024

-----

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 6 juillet  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2024

Présents : Mmes CHADELAUD, GIAMBELLUCO, LE GAL, MAIGNE, RAMA, ROCHE  
MM. CHALARD, CURNIER, LACOUR, PROVILLE, TALLET, THOMAS, VAUDON F.,  
VAUDON R., WACHENHEIM

Absents : /

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

**2024-024 ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.  
Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

**ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

**1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants .....	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A déduire : bulletins blancs / nuls.....	0
Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	15

Accusé de réception en préfecture  
087-218703601-20240706-2024DB024-DE  
Reçu le 09/07/2024

A obtenu M. Christian PROVILLE : 15 voix

M. Christian PROVILLE (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

### ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINTE

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants .....	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A déduire : bulletins blancs / nuls..... Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	15
A obtenu Mme Nicole CHADELAUD :	15 voix

Mme Nicole CHADELAUD (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2<sup>ème</sup> adjointe.

### ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINTE

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants .....	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A déduire : bulletins blancs / nuls..... Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	15
A obtenu Mme Sophie LE GAL :	15 voix

Mme Sophie LE GAL (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe.

### ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet fermé, au Président, son bulletin de vote inscrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants .....	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A déduire : bulletins blancs / nuls.....	0
Ou ne comportant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	15
A obtenu M. Christian TALLET :	15 voix

M. Christian TALLET (15 voix) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint.

**Le Conseil municipal :**

**AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

---

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
En Mairie le 6 juillet 2024

Mme le Maire,  
Emeline GIAMBELLUCO



Certifiée exécutoire le : 6 juillet 2024  
Reçue en S/Préfecture le :  
Publié ou notifié le :